

Règlement du Championnat de Normandie d'Attelage

1. Organisation du Championnat

Le Championnat de Normandie d'Attelage est ouvert uniquement aux catégories établies par l'organisateur du concours. Seules les catégories **Amateur** et **Club** peuvent donner lieu à un classement dans le cadre du Championnat de Normandie.

Aucun championnat de Normandie ne sera organisé pour les catégories **Elites** et **Préparatoires**.

2. Conditions de participation

Pour figurer dans le classement du Championnat de Normandie, le concurrent doit remplir les conditions suivantes :

- Posséder une **licence d'attelage en Normandie**.
- Participer à une catégorie ouverte au championnat par l'organisateur.

3. Attribution du titre de Champion de Normandie

Le titre de **Champion de Normandie** sera décerné uniquement si au moins **deux concurrents normands** participent dans la catégorie concernée.

4. Classement et récompenses

Le classement final du Championnat de Normandie sera établi en fonction des résultats obtenus lors du concours concerné. Des récompenses pourront être attribuées aux meilleurs meneurs de chaque catégorie éligible.

5. Dispositions finales

Toute situation non prévue par le présent règlement sera soumise à l'appréciation de l'organisateur du concours en accord avec la Commission d'Attelage de Normandie.

La Commission Attelage de Normandie

